

Avis de constitution

SOCIETE « CHIGATA ASSURANCES » en abrégé « CA »

Siège ABIDJAN ADJAME SICOGI, Lot 248, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Déc 2023, et enregistrés au CEPICI le 15 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHIGATA ASSURANCES » en abrégé « CA »

Objet : COURTIER EN ASSURANCES ; ASSURANCES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elle soit, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ADJAME SICOI, Lot 248, Ilot 00

Dirigeant(s) M ISSOUF BAYOKO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00160 du 09/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01008/GTCA/RC/2024 du 09/01/2024

